

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026**

Légalement convoqué, le Conseil municipal de Vignoux-sous-les-Aix s'est réuni le 23 avril 2026 à 18h30 sous la présidence de Thierry COSSON, Maire, en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie et a délibéré sur les dossiers figurant à l'ordre du jour.

Présents (12) : M. COSSON Thierry, M. CORDINA Yves, Mme DIÉ Patricia, M. PETITHOMME Laurent, M. CARREL Thierry, Mme MARCHAND Aurélie, M. JÉGOREL Jean-François, Mme MAUDUIT Françoise, M. CHODATON Igor, Mme CARLY Delphine, Mme GUILLARD Dominique et M. LALANNE Jean-Pierre.

Absent (1) : M. MOROT Philippe

Excusées ayant donné procuration (2) : Mme MARCON Marie-Jeanne à M. COSSON Thierry et Mme LEFÈBVRE Vanessa à Mme MARCHAND Aurélie

Secrétaire de séance : M. JÉGOREL Jean-François

La séance commence à 18h30, le quorum étant atteint. La feuille de présence est signée par tous les membres présents.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour afin de nommer un nouveau correspondant incendie – secours

ORDRE DU JOUR

1/ Affectation de résultat budget commune

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune ayant été approuvé par délibération n°2026_011 lors de la séance du 31 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat.

Il est donc proposé d'affecter définitivement le résultat constaté au CFU 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

A/ Résultat de l'exercice : excédent	88.163,53 €
B/ Résultats antérieurs reportés	279.894,87 €
C/ Résultat à affecter (A+B hors R à R)	368.058,40 €
(si C négatif, report du déficit ligne D 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D/ solde d'exécution cumulé d'investissement : déficit	
D 001 (si déficit)	13.555,10 €
R 001 (si excédent)	
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	167.392,28 €
F/ Besoin de financement SI	180.947,38 €

G/ Affectation en réserves R 1068 en investissement 180.947,38 €

H/ Report en fonctionnement R 002 187.111,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter, au budget primitif 2026 de la commune, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

1/ Vote au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour un montant de 180.947,38 €

2/ Vote de l'excédent de fonctionnement porté à la ligne budgétaire 002 pour un montant de 187.111,02 €

2/ Vote du budget primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2022_048 du 27/09/2022 le Conseil municipal avait approuvé le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Il s'agit de la fongibilité des crédits.

Il rappelle à l'assemblée que le vote du budget se faisait par nature et par chapitre avant le passage à la M57 abrégée et qu'il a été décidé en 2023 de conserver ce type de vote, parfaitement adaptée aux communes de moins de 3500 habitants.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, les documents relatifs au budget primitif ont été communiqués aux conseillers municipaux au moins 12 jours avant la réunion du conseil.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2026.

Une note de présentation brève et synthétique du budget est annexée à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de Vignoux sous les Aix arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 9 avril 2026 comme suit :

Section Fonctionnement
Dépenses 725.628,11 €
Recettes 725.628,11 €
Section d'investissement
Dépenses 458.772,73 €
Recettes 458.772,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Conserve un vote par nature et par chapitre
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans ce budget
- Approuve le budget primitif 2026 arrêté comme ci-dessus

3/ Renouveaulement des membres de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire (ou par l'adjoint délégué).

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID pour la commune.

Cette liste doit comporter 24 noms (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants).

Les commissaires doivent remplir les conditions décrites à l'article 1650 du CGI, à savoir : être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite d'un agent pour les communes de moins de 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le Directeur Départemental des Finances Publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Maire, étant membre de droit de CCID, n'est pas mentionné dans la liste des personnes proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms telle que présentée ci-dessous :

Monsieur Yves CORDINA, Monsieur Jean THOMASSET, Monsieur Laurent PETITHOMME, Madame Chrystelle NOUBLANCHE, Madame Claudie GRECARD, Madame Bernadette TATIN, Monsieur Alain BAILLY, Monsieur Thierry CARREL, Madame Marie-Jeanne MARCON, Madame Jocelyne DELL'OLIO, Monsieur Claude MASSET, Monsieur Jean-Louis COUDRAT, Monsieur Jean-Pierre BIDAULT, Madame Fabienne PREVOST, Madame Patricia DIÉ, Madame Elisabeth MORIN, Monsieur Pierre GAURIN, Madame Colette MARTINACHE, Madame Dominique GUILLARD, Monsieur Jean-François JEGOREL, Madame Françoise MAUDUIT, Monsieur Jean-Pierre LALANNE, Madame Vanessa LEFEBVRE et Monsieur Philippe MOROT.

Le tableau récapitulatif comportant ces 24 propositions sera envoyé aux services de la DGFIP dans les plus brefs délais.

4/ Désignation délégués aux commissions intercommunales

L'élection des Vice-Présidents du Conseil Communautaire ayant eu lieu et, conformément aux compétences qui vont leur être attribuées, la liste des commissions intercommunales comporte 11 commissions.

Un délégué titulaire et un délégué suppléant sont désignés au sein du Conseil municipal pour chaque commission intercommunale.

1/ Développement économique et Finances

Titulaire Mme Patricia DIÉ

Suppléant Mme Dominique GUILLARD

2/ Petite enfance

Titulaire Mme Aurélie MARCHAND

Suppléant Mme Françoise MAUDUIT

3/ Enfance - jeunesse

Titulaire Mme Françoise MAUDUIT

Suppléant Mme Aurélie MARCHAND

4/ Transitions environnementales

Titulaire M. Igor CHODATON

Suppléant M. Thierry CARREL

5/ Culture - lecture publique

Titulaire Mme Delphine CARLY

Suppléant Mme Aurélie MARCHAND

6/ Suivi des délégations de service public (DSP) eau et assainissement collectif et prestations de services d'ordures ménagères

Titulaire M. Thierry CARREL

Suppléant M. Laurent PETITHOMME

7/ Tourisme

Titulaire Mme Vanessa LEFEBVRE

Suppléant Mme Patricia DIÉ

8/ Bâtiments - voirie

Titulaire M. Laurent PETITHOMME

Suppléant M. Jean-François JEGOREL

9/ Urbanisme - SPANC - GEMAPI

Titulaire M. Laurent PETITHOMME

Suppléant M. Jean-François JEGOREL

10/ Social - Habitat

Titulaire M. Yves CORDINA

Suppléant Mme Vanessa LEFEBVRE

11/ Sport

Titulaire M. Jean-Pierre LALANNE

Suppléant Mme Dominique GUILLARD

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la désignation des délégués telle que listée ci-dessus, à l'unanimité des présents.

5/ Nomination correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément au décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant "incendie et secours", les communes qui n'ont pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile doivent désigner un adjoint ou un conseiller municipal, correspondant "incendie et secours".

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant "incendie et secours" peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il doit informer périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-François JÉGOREL, pour cette fonction.

Aucun autre membre du Conseil ne se portant volontaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition et désigne Monsieur Jean-François JEGOREL comme correspondant "incendie et secours".

Les services du SDIS18 seront informés de cette nomination dans les meilleurs délais.

Affaires diverses :

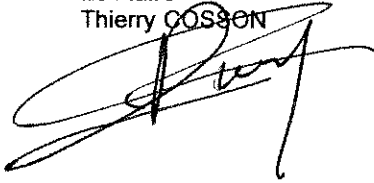
- Laurent PETITHOMME fait le point sur les travaux de l'école maternelle. Les délais sont respectés, le bâtiment est hors d'eau, la pose des cloisons est bien avancée, le dortoir est pratiquement fini. Il propose aux conseillers d'organiser une visite de locaux durant la première quinzaine du mois de mai. Cela leur permettra de visualiser le travail effectué.
- Une convocation de la commission bâtiment voirie sera envoyée prochainement afin de faire le point sur les travaux

- envisagés. Les travaux de la future bibliothèque en feront partie.
- Dominique GUILLARD informe de l'existence d'un site de récupération de mobilier scolaire. Le Maire précise que les enseignantes souhaitent du mobilier neuf pour le rangement et la salle de motricité. Mais cela peut être une bonne idée pour faire du tri dans le mobilier stocké dans l'ancienne mairie.
 - La commission communication devra se réunir prochainement pour élaborer le p'tit vignogillois. C'est Patricia DIÉ qui va s'en occuper. Celui-ci comportera notamment le trombinoscope de l'équipe municipale avec leurs différentes délégations.
 - Thierry COSSON et Yves CORDINA sont convoqués pour l'élection du SMIRNE.
 - Thierry COSSON rappelle que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30.
 - Thierry COSSON rappelle que la journée « Demain ma terre » aura lieu le 19 mai 2026 à Saint Martin. Cette manifestation organisée par la CCTHB avec le concours des écoles volontaires (350 enfants seront présents) sur le thème du recyclage et la biodiversité devrait être très intéressante. Une vingtaine de stands seront présents.
 - Thierry CARREL signale la présence de trous sur la Route de Sainte Solange. Thierry COSSON indique que le département devait intervenir avant la course cycliste prévue le 8 mai 2026.
 - La route de Sainte Solange va être barrée durant la durée des travaux au niveau du pont de la Cassaterie. Plusieurs déviations sont mises en place.
 - Le prochain Conseil municipal se tiendra le 5 juin 2026, date imposée par la Préfecture pour désigner les conseillers qui participeront à l'élection des sénateurs au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire

Thierry COSSON



Le secrétaire de séance

Jean-François JEGOREL

